

L'ascension des sociétés militaires privées en Irak

Enguérand Bailleul

École d'études politiques, Université d'Ottawa

Courriel: ebail039@uottawa.ca

Reçu : 7 janvier 2024 | Révisé : 7 février 2025 | Publié : 1 mai 2025

Résumé

L'essor des sociétés militaires privées (SMP) a profondément influencé la guerre en Irak menée par les États-Unis à partir de 2003. Face à des enjeux budgétaires et à la complexité des conflits asymétriques, l'armée américaine a largement externalisé certaines missions militaires et logistiques à ces entreprises, qui ont rapidement pris une place centrale dans les opérations. Cependant, leur intervention a soulevé de nombreuses controverses, notamment en raison de leur implication dans des scandales, comme la tuerie de Nissour Square ou les abus à la prison d'Abu Ghraib. Ces événements ont terni la légitimité de l'intervention américaine et exacerbé le sentiment anti-américain en Irak. De plus, la dépendance aux SMP a compliqué la reconstruction du pays, favorisant des intérêts économiques au détriment de la stabilité politique. Enfin, l'absence de cadre juridique clair et le manque de contrôle ont entraîné une impunité préoccupante pour ces entreprises, posant un défi majeur pour l'avenir des conflits armés et la régulation de ces acteurs privés.

Mots-clés: Sociétés militaires privées, guerre en Irak, responsabilité dans les conflits armés

Abstract

The rise of private military companies (PMCs) has profoundly influenced the war in Iraq led by the United States starting in 2003. Faced with budgetary constraints and the complexity of asymmetric conflicts, the U.S. military extensively outsourced certain military and logistical missions to these companies, which quickly assumed a central role in operations. However, their involvement sparked numerous controversies, particularly due to their implication in scandals such as the Nisour Square massacre and the abuses at Abu Ghraib prison. These events tarnished the legitimacy of the American intervention and intensified anti-American sentiment in Iraq. Moreover, reliance on PMCs complicated the country's reconstruction, prioritizing economic interests over political stability. Finally, the absence of a clear legal framework and the lack of oversight led to troubling levels of impunity for these companies, posing a major challenge for the future of armed conflicts and the regulation of these private actors.

Keywords: Private military companies, Iraq War, accountability in armed conflicts.

Pour citer l'article / To cite this article: Bailleul, E. (2025). L'ascension des sociétés militaires privées en Irak. *Politika: Revue de premier cycle en affaires internationales et politiques*, 2(1), 4-10.

Introduction

Les attentats de 2001 ont déclenché la guerre contre les menaces transnationales, notamment le terrorisme, donnant ainsi aux États-Unis une raison supplémentaire d'entrer en guerre (Makki, 2007). Lancée en mars 2003 par les États-Unis, avec l'appui d'une coalition internationale, cette guerre avait pour objectif affiché de neutraliser les armes de destruction massive supposément détenues par le régime de Saddam Hussein. Toutefois, aucune de ces armes n'a été retrouvée, et le conflit s'est rapidement transformé en une occupation longue et chaotique, marquée par une insurrection violente, des tensions interconfessionnelles et une déstabilisation profonde du pays. Ainsi, afin de répondre au manque de force à sa disposition mais aussi pour faire des économies (Makki, 2004), les forces de la coalition (américaine et britannique) ont fait de plus en plus appel aux sociétés militaires privées. En Irak, on considère que plus de 60 compagnies de ce type ont été engagées et représentaient à peu près le deuxième contingent de forces après celui des États-Unis en Irak (Makki, 2007). Aujourd'hui, le marché des sociétés militaires est très fructueux dans le monde des conflits où par exemple on compte "1,5 milliard de dollars pour la fourniture de services et de systèmes de soutien au commandement des forces spéciales américaines" (Makki, 2007, p. 11), avec des législations parfois outrepassées (Danet, 2009), ou bien un manque totale de ces dernières (Sartre, 2008). Ce conflit a aussi révélé de nombreux scandales (comme celui de la tuerie de Nissour Square ou des actes de tortures

dans la prison d'Abu Ghraib) qui ont mis en lumière leurs agissements mais aussi fait élever la voix des opposants à ce système d'externalisation.

Avec ce contexte et ces révélations nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure et par quels moyens le développement des SMP a modifié la manière de faire la guerre et quelles en sont les conséquences ? Nous soutiendrons que cela montre un tournant dans la manière de faire la guerre et cela en évitant un maximum de conséquences directes pour les dirigeants et les armées conventionnelles comme il y'en a eu par le passé. Pour cela, nous verrons dans un premier temps l'émergence et le rôle de ces sociétés en Irak, en nous penchant sur la manière dont elles ont rempli les tâches délaissées par la puissance étatique. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les conséquences socio-politiques qu'ont engendrées les SMP durant et après ce conflit, avec un impact sur la légitimité américaine mais aussi sur la reconstruction et la stabilité post-conflit. Enfin, nous terminerons ce travail sur les défis et les risques que pose la croissance des SMP.

Émergence et rôle des SMP en Irak

Besoins sécuritaires et recours massif aux SMP

Aujourd'hui, comme l'explique Paul Singer, on distingue trois types de SMP agissant dans des domaines différents. Il y a les entreprises prestataires de services militaire, en lien direct avec le front, les entreprises prestataires de consultations et

formations des troupes locales, et les entreprises prestataires de soutiens, sur des domaines tels que la vie des troupes comme la restauration, le logement, le transport (Singer, *Corporate Warriors : The Rise of the Privatized Military Industry*, 2005, p 119-132, cité dans Danet, 2009). Leur présence et importance ont évolué au fil du temps.

À partir de la fin du XXe siècle, un nouveau type d'entreprise est apparu dans le secteur très fermé de la guerre (Sartre, 2008). En effet, après le ralentissement durant la période de 1969 à 1979 dit la "détente", puis la fin de la guerre froide, les budgets alloués aux armées, notamment celle des États-Unis, ont fortement chuté (Makki, 2007). Le déclenchement de la guerre en Irak en 2003 contre le gouvernement de Saddam Hussein puis contre les terroristes, a poussé les américains à avoir recours à ce type d'entreprises pour plus de flexibilité, mais aussi pour éviter les coûts politiques et économiques engendrés par un plus grand contingent de soldats (Makki, 2004).

La guerre en Irak représente les nouveaux types de guerre asymétriques face à des armées et des combattants la plupart du temps non conventionnels où la supériorité militaire ne suffit pas (Brustlein, 2018). Les États-Unis ont donc dû s'adapter et ont également changé leur manière de mener la guerre en externalisant les missions militaires les moins vitales auprès de ces SMP (Makki, 2007), créant ainsi un nouveau type de partenariat public-privé. Jusqu'à alors l'économie soutenait la guerre par le biais de l'industrie militaire mais n'avait que très peu de liens direct avec les théâtres d'opération en eux même. Comme

toute relation celle-ci évolue et l'un et l'autre sont plus que jamais intimement reliés et interdépendants (Makki, 2007). Auparavant une présence accrue du secteur économique pendant la guerre se traduisait par un climat de guerre totale, ce qui n'était pas le cas de l'Irak. En effet toutes les ressources de l'État américain ou anglais n'y étaient pas engagées qu'elles soient économique, politique ou même civile. C'est une guerre préventive pour la préservation de la sécurité américaine et du monde (Makki, 2004). La guerre en Irak a renforcé la crédibilité de ces entreprises, tout en facilitant la présence américaine et en réduisant les coûts de l'armée. En effet, ces entreprises et leurs contractuels, ont rempli de nombreuses tâches vitales au bon fonctionnement de l'armée américaine, telles que la protection des convois de ressources depuis le Koweït (Jacquin, 2010), le pays où les américains étaient déjà intervenus est devenu la base arrière pour le ravitaillement des troupes depuis le Golfe persique.

Le fait que ces sociétés ne soient pas intégrées à une chaîne de commandement militaire présente certes des défis, mais leur confère également un avantage significatif dans l'exécution des missions (Jacquin, 2010). Elles bénéficient ainsi d'une plus grande autonomie opérationnelle et d'une capacité d'adaptation rapide notamment en raison de leur effectif réduit. Ainsi, entre 2003 et 2008, plus de 100 milliards de dollars ont été accordés aux contrats avec ce type d'entreprises (Danet, 2009) matérialisant ainsi ce changement dans la manière de faire la guerre.

Exemples de sociétés militaires privées opérant en Irak

Ces contrats colossaux étaient répartis entre plus de 60 sociétés militaires privées aux compétences diverses. Ces entreprises intervenaient dans des domaines variés, allant du soutien logistique à la protection rapprochée, en passant par la formation et la reconstruction. Certaines SMP n'ont parfois aucun rapport avec le combat armé. Ainsi, la logistique, la reconstruction et l'équipement spécifique des forces (Makki, 2007) seront les principaux domaines d'emploi de ces sociétés. On constate le rôle crucial que ces sociétés ont occupé, la plupart du temps dans l'ombre. On assiste alors à l'émergence d'un complexe militaro-industriel, où les enjeux financiers sont si importants que le jeu des influences et de la corruption prend de plus en plus de place sur ce marché, créant ainsi de nombreux scandales (Makki, 2007).

En effet, pour une entreprise, obtenir un contrat en Irak lui permettait non seulement de recevoir des sommes faramineuses, mais également de développer sur le terrain des compétences opérationnelles et des techniques qu'il aurait été difficile d'acquérir dans un autre cadre. Ces sociétés intervenaient dans des contextes complexes mêlant opérations humanitaires, missions de stabilisation de la paix et actions de combat (Danet, 2009), ce qui leur offrait l'occasion d'affiner des méthodes polyvalentes et adaptables à des environnements instables. Ainsi, des entreprises comme L3-COM ont profité de ce contexte pour perfectionner et

commercialiser leurs systèmes de haute technologie, devenant aujourd'hui des acteurs mondiaux majeurs (Makki, 2007). De même, dans le domaine de la sécurité et de la formation, la société Erinys a décroché un contrat de 104 millions de dollars pour former et encadrer 15 000 vigiles irakiens chargés de la surveillance des oléoducs, illustrant l'impact direct et structurant de ces sociétés dans le processus de reconstruction irakien (Jacquin, 2010). Ce choix stratégique s'explique notamment par la nécessité de protéger un secteur clé de l'économie nationale, à savoir l'exploitation des hydrocarbures, dont les Américains étaient pleinement conscients de l'importance géopolitique. Par ailleurs, les forces armées régulières se désintéressent de ces missions de protection économique jugées secondaires (Jacquin, 2010).

Cependant, bien que la plupart de ces sociétés n'aient pas de fonctions directement liées aux combats, elles se retrouvent parfois involontairement exposées à des affrontements. Des sociétés comme KBR, expertes en reconstruction et en énergies, ont perdu plus de 122 employés lors de leur passage en Irak, avec plus de 850 blessés (Jacquin, 2010).

Conséquences socio-politiques des SMP en Irak

Impact sur la légitimité de l'intervention américaine

Comme mentionné précédemment, les sociétés employées par les forces armées américaines ne répondaient à aucun commandement central. Cependant, comme nous allons le voir, certaines de leurs actions vont impacter directement la

légitimité de ces entreprises qui agissent sous contrats avec les forces de la coalition.

À de nombreuses reprises, des incidents et des accrochages avec la population vont remettre très nettement en cause leur légitimité. L'opinion internationale s'est tournée de plus en plus vers ces entreprises avec la tuerie de Nissour Square à Bagdad, lorsque des employés de Blackwater (services militaires) ont ouvert le feu sans raison légitime sur la foule (Soubrouillard, 2014). Lors d'un convoi de l'Ambassade américaine en Irak le 16 septembre 2007, sécurisé par les contractuels de Blackwater la situation dérape. En effet, les employés de la firme vont tuer plus de 17 personnes et faire plus de 20 blessés (BBC News). Ainsi, à partir de cet événement, de nombreuses affaires similaires ont refait surface à la suite d'enquêtes menées par le Sénat américain. Nous pouvons donc citer l'exemple de la prison d'Abu Ghraib ou des employés de la société CACI international, Inc seront en charge des interrogatoires (Sartre, 2008). Encore aujourd'hui les photos et vidéos des actes de tortures commis dans cette prison perpétré par ces contractuels aux côtés de soldats américains et membres de la Central Intelligence Agency (CIA) sont disponibles sur internet. Au près de la population locale, ces entreprises sont très peu populaires (Danet, 2009) et nous pouvons donc déduire qu'elles sont perçues comme incontrôlable aux vu des différents dérapages. Elle contribue au sentiment anti-américain (Soubrouillard, 2014) que l'on retrouve au sein de la population locale. Cette haine contre les employés de ces entreprises sera matérialisée par la pendaison et l'immolation

de quatre d'entre eux à Fallouja en 2004 (Makki, 2004).

Par ces agissements ces entreprises remettent alors en question la légitimité de la violence qui a été mise en place non sans difficultés depuis plus d'un siècle (Sartre, 2008), bousculant le monopole de la violence étatique. En effet, selon Max Weber, le monopole de la violence légitime constitue le fondement des régimes étatiques modernes. L'État est historiquement perçu comme la seule entité disposant de la légitimité pour user de la force physique sur un territoire donné, que ce soit à des fins de maintien de l'ordre ou de défense nationale. Cette prérogative exclusive garantit le contrôle social et la souveraineté territoriale, et dans l'imaginaire collectif des sociétés occidentales, seules les armées nationales sont habilitées à intervenir dans des conflits extérieurs. L'arrivée des sociétés militaires privées remet progressivement en question ce principe en brouillant la frontière entre forces armées régulières et acteurs privés du secteur militaire. Dans l'imaginaire collectif de nos sociétés occidentales nous voyons seulement nos armées nationales en capacité et en légitimité d'intervenir dans des conflits extérieurs (Makki, 2004). Aujourd'hui cela est donc fortement remis en question. Pour les forces armées mais aussi les simples citoyens, l'arrivée de ces sociétés, au fur et à mesure, a rendu les frontières entre soutien et action opérationnelle floues (une petite partie des SMP encore une fois).

Malgré ces ambiguïtés, la dépendance aux SMP n'a cessé de croître jusqu'au retrait des troupes américaines. Le

retrait des GI's (government issue) américains à aussi fait le jeu des entreprises de logistiques qui ont supporté et effectué la mise en œuvre du départ des troupes de l'oncle Sam (Chapleau, 2009). En raison de la compétitivité du marché, toutes les tentatives de mise en place d'un commandement centralisé ont échoué, rendant encore plus difficile la reconstruction du pays (Danet, 2009).

Répercussions sur la reconstruction et la stabilité post-conflit

Après le départ des Américains et sous un nouveau gouvernement irakien en bons termes avec les États-Unis, les locaux ont eu la possibilité (aux premiers abords) de conserver et signer des contrats avec ces entreprises pour la reconstruction du pays, et les entreprises notamment pétrolières, de continuer à solliciter leurs services. Ainsi, même après le retrait des forces étatiques américaines et de la coalition, les sociétés militaires privées ont poursuivi leurs activités en Irak, en se concentrant principalement sur la protection des intérêts économiques et stratégiques des États-Unis, notamment dans les secteurs pétrolier et logistique. Cette présence prolongée d'acteurs privés étrangers, œuvrant davantage pour la sécurisation de contrats et d'investissements que pour la reconstruction institutionnelle et politique du pays, constitue un frein à la stabilisation durable de l'Irak. En effet, ces sociétés, motivées par des logiques de rentabilité et d'opportunités économiques dans un contexte de conflit, peuvent perpétuer un climat d'instabilité favorable à leurs activités. Cela entre en contradiction avec les

aspirations locales de souveraineté et de sécurité nationale, et alimente le sentiment d'ingérence étrangère au sein de la population irakienne. En effet le marché de ces entreprises se base sur l'instabilité mondiale (Jacquin, 2010), les réalités politiques locales qui veulent aller de l'avant se confronte aux intérêts économiques des entreprises américaines ce qui est un frein majeur à la stabilisation du pays (Makki, 2004). Par exemple, des entreprises avaient déjà commencé à décrocher des contrats avant même le début de la guerre pour la future reconstruction, comme l'entreprise KBR (Leandre, 2010). On constate donc que les futures opportunités économiques pour les SMP américaines avaient été anticipés bien avant de savoir ce qu'il allait advenir de l'Irak ou bien de la future forme du gouvernement avec lequel ils allaient devoir collaborer pour une reconstruction efficace et stable quelle soit de nature politique ou matérielle. La guerre a permis à ces entreprises de gagner de nombreux marchés et donc de grossir d'une telle façon que cela n'aurait jamais été possible sans l'Irak. En effet, "sur le terrain, les contractors emploient approximativement 190 000 personnes. Ce nombre est quasiment égal à celui des forces armées américaines" (Danet, 2009, p. 4). Il est évident qu'un tel nombre n'aurait jamais pu être atteint sans une guerre de la taille ou bien même de la portée que celle en Irak.

On constate malgré tout au fil du temps que les intérêts des SMP vont à l'encontre de ceux des pays de l'OTAN (Lagarde, 2010). Même si les pays de la coalition sont leurs employeurs en ce qui concerne le soutien militaire ou matériel, les

armées régulières veulent mettre fin au conflit le plus rapidement possible pour éviter le plus de pertes possibles, tandis que les SMP ont une logique de retour sur investissement et veulent alors rentabiliser leur présence le plus possible (Lagarde, 2010). Cela soulève alors des questions sur l'influence exercée par ces sociétés sur la diplomatie en coulisse. Ainsi, on peut dire que la survie de ces entreprises dépend de l'instabilité mondiale. Comme le souligne Danet (2009), ces sociétés « sapent les processus de reconstruction, ravivent la tentation néo-colonialiste et agissent dans un cadre juridique qui n'est plus celui des lois nationales ou internationales mais celui des contrats et de l'autorégulation » (p.11).

Cela étant dit, des voies au sein du milieu de la Défense américaine avaient commencé à exprimer des inquiétudes quant à la reconstruction (Makki, 2007) lorsque l'armée américaine était encore présente sur le territoire irakien. En effet, la multiplicité d'acteurs sans commandement central apparaît comme une difficulté supplémentaire au processus de stabilisation (Danet, 2009). Chacun a donc une analyse technique (conseils stratégiques, mise en place du processus sur le terrain) (Makki, 2007) différente de ce processus. Chaque entreprise a donc des intérêts différents à défendre, puisque cela reste un secteur qui s'applique aux lois du marché. De plus, toutes leurs actions et leurs prises de décisions se font dans une crainte limitée de la justice ce qui facilite la prise de décisions.

Défis et risques posés par les SMP en Irak

Les dérives de ces sociétés et leur impunité face aux droits de l'homme (Sartre, 2008) ont raisonné jusqu'au sein du milieu politico-militaire américain du fait de leurs agissements (Soubrouillard, 2014). La Convention de Genève a été signée par de nombreux pays en 1949 pour interdire et pénaliser le mercenariat. Malgré tout, la frontière avec les SMP reste très floue (Nations Unies, 1989) et ces sociétés ne sont soumises à presque aucune juridiction, incluant celle des États-Unis. Mais cela montre aussi qu'elles ne sont pas prises en compte par le respect du statut de prisonnier selon le droit international, qui ne s'applique pas à ses contractuels (Nations Unies, 1989).

Pour continuer sur cette voie de l'impunité des SMP en Irak, Paul Bremer, l'administrateur américain, en Irak (chef de l'État irakien après la mise en place de l'autorité provisoire de la coalition en 2003) a joué le jeu de ces entreprises en empêchant le nouveau gouvernement local de mettre en place une juridiction contre les SMP (Makki, 2007). Cela explique donc dans un certain sens pourquoi suite aux dérives Face aux dérives répétées des sociétés militaires privées et notamment après le massacre de Nissour Square, les autorités irakiennes ont tenté de reprendre le contrôle de la situation sécuritaire en réclamant l'annulation des licences d'opération de l'ensemble des SMP présentes sur leur territoire. Cette décision visait particulièrement Blackwater, directement impliquée dans ce drame, dont la licence a été révoquée dans un second temps. Toutefois, en raison de la pression politique et diplomatique exercée par les États-Unis,

ces décisions ont souvent été partiellement appliquées ou contournées, illustrant la difficulté pour le gouvernement irakien de s'imposer face à des acteurs privés protégés par des intérêts étrangers puissants (Sartre, 2008). De plus, aucun membre n'a jamais été jugé en Irak malgré le massacre de Nissour Square par Blackwater, et lorsqu'ils ont été jugés aux États-Unis, ils ont été graciés par le président Donald Trump (Lanteaume, 2020). En revanche plus de 300 soldats de l'armée régulière américaine ont été jugés durant la période 2003-2008 (Jacquin, 2010). Les gouvernements américains protègent ou bien cachent les agissements de ces entreprises qui évoluent sous leur mandat, *de facto* les tribunaux ont très peu de prise et de contrôle sur les SMP.

Aujourd'hui on constate qu'obtenir un prix défiant toute concurrence pour faire la guerre est possible mais avec du recul, les prestations ne sont pas toujours satisfaisantes, les SMP suivent donc ce schéma : leur prix est partiellement moins cher, mais les conséquences sur les droits humains sont très souvent compromises (Makki, 2004). Ainsi, pour une plus grande légitimité on aspire à une meilleure transparence des contrats, du recrutement et des actions de ces sociétés pour un avenir plus sûr et pour éviter que les erreurs se reproduisent, le tout étant soumis à une juridiction compétente (Chapleau, 2009).

Il doit donc s'agir d'un mouvement international, sachant que ces sociétés ne sont pas employées que par les États-Unis, mais cela est compliqué lorsque l'on sait que les institutions spécialisées de l'ONU (Unicef, programme alimentaire mondiale..)

font-elles aussi de plus en plus appel aux services de SMP (Madonna, 2013). Les préoccupations internationales sont également soulignées par le magazine *Marianne*, qui révèle que les « sociétés de sécurité, toutes-puissantes à Bagdad, ont même pris le contrôle de l'administration policière, militaire et diplomatique américaine » (Soubrouillard, 2014) pendant le conflit.

Conclusion

L'émergence et le rôle croissant des SMP en Irak ont profondément transformé la manière de mener la guerre et ont engendré des répercussions socio-politiques significatives. Leur utilisation massive, principalement par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis, a permis de pallier les contraintes budgétaires et de répondre aux besoins sécuritaires dans un contexte de guerre asymétrique.

Cependant, cette externalisation des fonctions militaires a soulevé des questions majeures concernant la légitimité de l'intervention américaine et a exacerbé les tensions avec la population locale. Les incidents tragiques impliquant des SMP, tels que la tuerie de Nissour Square, ont remis en question leur contrôle et leur responsabilité, mettant en lumière les risques d'impunité et les atteintes aux droits de l'homme. De plus, ces sociétés ont influencé la reconstruction post-conflit et ont contribué à façonner un paysage politique et économique marqué par la prédominance du complexe militaro-industriel et des intérêts privés.

Pour relever ces défis, une réglementation stricte, une transparence accrue et une responsabilisation des acteurs impliqués sont nécessaires, aussi bien au niveau national qu'international. Il est crucial de mettre en place des mécanismes de contrôle et de surveillance efficaces pour prévenir les abus et garantir la protection des droits fondamentaux, tout en veillant à ce que les opérations militaires demeurent conformes aux normes éthiques et légales. Ces types de suggestions sont notamment proposés afin que les événements d'Irak n'adviennent plus.

Bibliographie

Chapleau, P. (2009). Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées ? *Sécurité globale*, 2009(2), 55-66.

Jacquin, H. (2010, juillet 21). L'emploi des sociétés militaires privées en Afghanistan et en Irak. *Cahier de la recherche doctrinale du Centre des doctrines et de l'emploi des forces (CDEF) du Ministère de la défense de la République française*.

Leander, A. (2010). The paradoxical impunity of private military companies: Authority and the limits to legal accountability. *Security Dialogue*, 41(5), 467-490.

Makki, S. (2007). Externaliser la défense : la politique américaine. *Sociologie du Travail*, 49(1), 28-45.

Makki, S. (2004). Le rôle des sociétés militaires privées en Irak. *Recherches Internationales*, 73, 61-85.

Nations Unies. (1989). *Convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires* du 4 décembre 1989.

Rapport de Kevin Riorant, juge en chef de la cour martiale néo-zélandaise, Résolution 44/34. New York : Nations Unies.

Sartre, P. (2008). Soldats privés. *Études*, 408(4), 452-462.

Danet, D. (2009). Guerre d'Irak et partenariats public-privé : Des partenariats public-privé controversés. *Revue française d'administration publique*, 2009(2), 249-262.

Lanteaume, S. (2020, décembre 23). Indignation en Irak après la grâce de quatre anciens agents de sécurité. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/international/moyen-orient/2020-12-23/scandale-blackwater/indignation-en-irak-apres-la-grace-de-quatre-anciens-agents-de-securite.php>

Lagarde, D. (2010, mai 24). Afghanistan, Irak : des guerres très privées. *L'Express*.
https://www.lexpress.fr/monde/afghanistan-an-irak-des-guerres-tres-privees_894324.html

Soubrouillard, R. (2014, juillet 2). Blackwater en Irak : La sécurité sans foi, ni loi. *Marianne*.

<https://www.marianne.net/monde/black-water-en-irak-la-securite-sans-foi-ni-loi>

Madonna, P. (2013, janvier 22). Vers l'externalisation du maintien et de la consolidation de la paix ? Études géostratégiques. [Vers l'externalisation du maintien et de la consolidation de la paix ? | Études Géostratégiques](#)

Brustlein, C. (2018 automne). La victoire aujourd'hui, de l'évanescence au dépassement. Institut Français des Relations Internationales:

Amnesty Internationale (2008, mars 17). Carnage et désespoir : L'Irak cinq ans après Le rôle des sociétés de sécurité et des sociétés militaires privées. [Carnage et désespoir : L'Irak cinq ans après. Le rôle des sociétés de sécurité et des sociétés militaires privées](#)